

FINANCE

INDUSTRIE FINANCIÈRE

Bataille parlementaire annoncée autour du crédit revolving

Le texte de la réforme du crédit à la consommation ne satisfait ni les sénateurs ni les associations de consommateurs. **DE PLUS, L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES MENACÉS DE SURENDETTEMENT N'EST PAS PRÉVU.**

PAR NINON RENAUD

La ministre des Finances, Christine Lagarde, espérait boucler sa réforme du crédit à la consommation avant la trêve estivale. Le caractère sensible du sujet risque de contrarier son projet. Déjà décrié par les associations de consommateurs qui le jugent timoré, ce texte suscite aussi l'insatisfaction des parlementaires. Avant même qu'il soit soumis au Conseil des ministres le 22 avril, les sénateurs se sont mis en ordre de bataille.

Une commission spéciale, constituée de membres des commissions des Finances, des Affaires économiques et des Affaires sociales du Sénat, est en cours de constitution pour commencer de plancher sur le projet de réforme gouvernemental qui devrait leur être soumis en juin. Si les amendements sont proportionnels aux interventions des sénateurs de tout bord ces derniers mois, les débats risquent de déborder le mois de juin. « Le texte n'ira sans doute pas au-delà d'une lecture avant l'été. Il faudra alors reprendre les débats à l'automne », prévient Nicole Bricq, sénatrice socialiste de Seine-et-Marne et auteure comme son pair de l'UMP Philippe Marini d'une autre proposition de loi visant à encadrer le crédit à la consommation.

Ces différentes contributions visent essentiellement à limiter le développement du crédit revolving (ou crédit

permanent), présent dans plus de 80 % des dossiers de surendettement. « Philippe Marini concentre son attention sur les pratiques des organismes prêteurs sur le lieu de vente. Mes propositions portent plus en amont », souligne Nicole Bricq. La sénatrice propose de baisser le taux de l'usure du crédit revolving, aujourd'hui onze points au-dessus du taux d'usure d'un crédit à la consommation classique. Un rapprochement des deux taux permettrait de mettre fin à l'effet d'aubaine pour les établissements prêteurs, enclins à offrir un crédit revolving d'autant plus rémunérateur pour eux que le remboursement du capital est plus lent.

HAUSSE DU COÛT DU RISQUE
Nicole Bricq propose aussi de créer un « crédit social » plafonné à 3.000 euros pour les jeunes et les ménages les plus modestes exclus du crédit classique. Ce produit prendrait la forme d'un prêt bonifié sur le modèle du prêt immobilier à

taux zéro. Enfin, la sénatrice relance le débat sur la création d'un « fichier positif » recensant tous les encours des crédits des ménages (voir encadré).

LE CRÉDIT REVOLVING EST PRÉSENT DANS PLUS DE 80 % DES DOSSIERS DE SURENDETTEMENT.

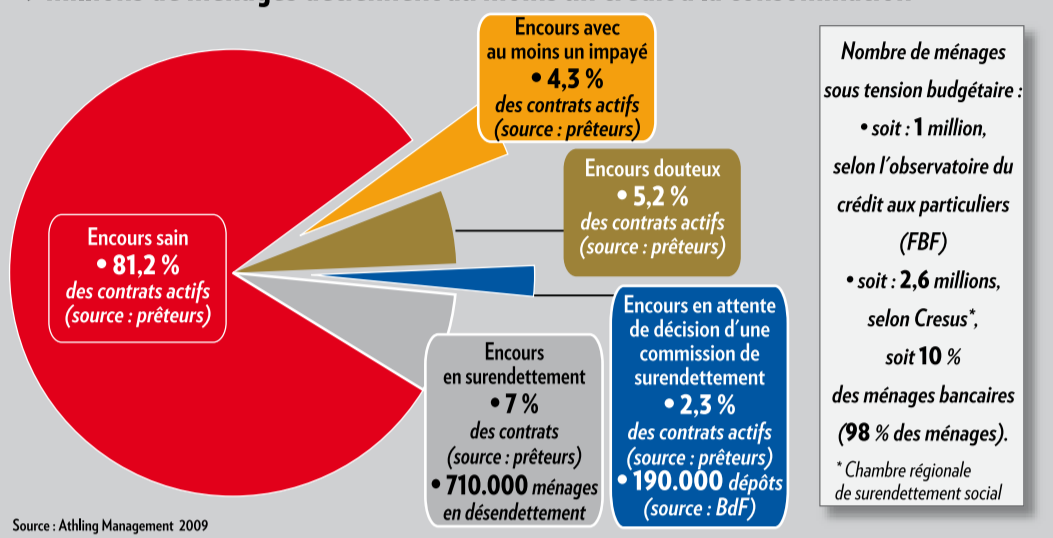
Quel que soit l'avenir de ces propositions, Pierre Blanc, associé du cabinet de conseil Athling à l'origine du rapport commandé par Bercy sur le crédit revolving, s'inquiète de la situation des emprunteurs existants. Selon une étude menée par ses équipes, crise oblige, le coût du risque de crédit des établissements prêteurs pourrait d'ici la fin de l'année bondir dans une fourchette de 50 % à 85 % par rapport à 2008. « De 1 à 2,6 millions de ménages estiment déjà leur charge de remboursement trop élevée. La réforme n'aborde pas ce sujet, il est urgent de s'en occuper », souligne Pierre Blanc. Il propose donc la création d'une plate-forme paritaire nationale unique d'accompagnement des ménages en difficulté. Leur inscription au sein d'une centrale d'endettement, sorte de fichier des incidents

établissements prêteurs pourrait d'ici la fin de l'année bondir dans une fourchette de 50 % à 85 % par rapport à 2008. « De 1 à 2,6 millions de ménages estiment déjà leur charge de remboursement trop élevée. La réforme n'aborde pas ce sujet, il est urgent de s'en occuper », souligne Pierre Blanc. Il propose donc la création d'une plate-forme paritaire nationale unique d'accompagnement des ménages en difficulté. Leur inscription au sein d'une centrale d'endettement, sorte de fichier des incidents

LES SURENDETTÉS FAVORABLES AU « FICHER POSITIF »

FAUTE DE CONSENSUS POLITIQUE, le gouvernement n'a pas souhaité créer un « fichier positif » qui recenserait les crédits des ménages. Mais les plus concernés par la question n'ont pas eu voix au chapitre. Et pour cause : selon un sondage initié par Cresus et mené fin mars auprès de 1002 adultes en situation de surendettement, 87% n'ont jamais entendu parler du fichier positif ! Une fois renseignés, 80% des personnes interrogées jugent que ce dispositif serait efficace car il permettrait de responsabiliser les organismes de crédit (88%) et il serait un moyen sûr de lutter contre le surendettement (83%).

9 millions de ménages détiennent au moins un crédit à la consommation



de paiements élargi qui serait obligatoirement consulté par les organismes prêteurs, permettrait notamment de figer leurs dettes et d'éviter le surendettement. Si elle répond aux attentes des associations

comme Cresus, le succès de cette initiative n'est pas assuré. « Ce n'est pas parce que l'outil existe qu'on s'en sert. Il faut créer le réflexe chez les ménages en difficulté de demander de l'aide », souligne Jean-Paul

Delevoye, médiateur de la République. Paradoxalement, la conjoncture pourrait nourrir ce réflexe et la volonté politique de l'entretenir. ■ (Lire aussi Vos Finances de notre édition du samedi 11 avril)

En Grande-Bretagne, très forte hausse du nombre de ménages surendettés

Ici comme aux États-Unis, celui qui emprunte et rembourse régulièrement est bien noté. **EN REVANCHE, CELUI QUI EMPRUNTE POUR LA PREMIÈRE FOIS PAIE LE TAUX LE PLUS ÉLEVÉ.**

EN QUINZE ANS, la dette d'un ménage britannique moyen a triplé. Si cette augmentation est en grande partie due à l'explosion du marché immobilier, le vrai problème social vient des prêts à la consommation et des cartes de crédit. En moyenne, hors logement, les Britanniques endettés doivent 21.000 livres (23.000 euros).

CCCS est la principale association d'aide aux personnes endettées. L'an dernier, sur les 270.000 appels téléphoniques qu'elle a reçus, presque 50 % des dettes provenaient des cartes de crédit, la forme la plus courante des crédits revolving

autre-Manche. Le reste provenait essentiellement de prêts à la consommation.

■ SYSTÈME PERVERS

« Le problème des cartes de crédit est que le remboursement minimum est très faible, généralement 2 % du montant de l'emprunt, note CCCS. Avec trois ou quatre cartes de crédit, il est donc possible de s'endetter très fortement avec un paiement très limité. »

Pourtant, la Grande-Bretagne possède un système de « notes de crédit », où l'historique financier de chaque individu est répertorié. Mais son

utilisation peut parfois être perverse : posséder plusieurs cartes de crédit et rembourser leurs intérêts à temps permet de se voir attribuer une meilleure note que si l'on n'a aucun crédit. De plus, jusqu'à la crise, magasins et banques proposaient des offres alléchantes : rabais allant avec la carte, remboursement sans intérêt pendant un ou deux mois... Les conséquences se font sentir fortement actuellement, alors que le chômage explose : le nombre de faillites individuelles a augmenté de 22 % au dernier trimestre 2008. **E. A., À LONDRES**

EN BREF

L'État français détient 17 % de BNP Paribas

La Société de prise de participation de l'État (SPPE) française détient désormais 17,03 % du capital de BNP Paribas. Elle devient ainsi le deuxième grand actionnaire de la banque dirigée par Baudouin Prot derrière l'assureur Axa qui contrôlait 5,8 % du capital et des droits de vote à la fin 2008. L'État dispose d'actions de préférence qui ne donnent pas de droits de vote. La SPPE agit seule et souligne qu'elle n'a pas l'intention de prendre le contrôle de BNP Paribas.



A. ANTONIO/REUTERS/NEWS

Royal Bank of Scotland va supprimer jusqu'à 9.000 emplois

Royal Bank of Scotland (RBS) va supprimer jusqu'à 9.000 emplois d'ici à deux ans, dont 4.500 au Royaume-Uni. RBS affirme que les licenciements secs n'interviendront qu'« en dernier ressort ». Par ailleurs, l'État britannique est monté de 57,9 % à 70,3 % du capital de la banque après avoir converti des actions préférentielles en actions ordinaires.



CHRISTOPHER FLORENCE/NEWS

BANQUE

Les salariés des Caisses d'Épargne s'inquiètent pour leurs emplois

Outre les suppressions de postes en cours, **LES MENACES SUR L'EMPLOI LIÉES AU RAPPROCHEMENT AVEC LES BANQUES POPULAIRES** alimentent un profond sentiment d'inquiétude au sein des équipes de l'Écureuil.

LES ÉCUREUIL ONT LE BLUES. Humiliés par la perte historique essuyée l'an dernier, et désorientés par le rapprochement engagé avec les Banques Populaires, les employés des Caisses d'Épargne sont, en outre, confrontés à des suppressions de postes décidées l'an dernier dans le cadre d'un vaste plan de réduction de coûts. Que la direction des ressources humaines du groupe avait, en février dernier, déclaré caduc...

Pourtant, « ce programme de 4.500 suppressions d'emplois nettes continue en fait à se dérouler dans le réseau », dénonce Patrick Saurin, du syndicat SUD. De fait, des plans de sauvegarde de l'emploi

(PSE) sont en phase de consultation du personnel en Normandie, Bretagne-Pays de la Loire et Auvergne-Limousin, et un autre serait en préparation dans la caisse Nord France Europe.

■ FUSION ET « OPTIMISATION »
Ainsi, en Île-de-France, la fusion de trois caisses régionales, achevée l'an dernier, s'accompagne d'un PSE qui ne dit pas son nom. Comme l'écrivait hier « L'Agefi », le projet « Optimisation » prévoit 374 suppressions de postes d'ici à 2012, « au mépris des engagements pris par la direction avant le lancement de la fusion », souligne Patrick Saurin.

En outre, les salariés craignent que les plans de départs volontaires, dont un de 200 personnes à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), ne suscitent pas assez de candidats. « Malgré le petit coup de pouce accordé par la nouvelle direction fin mars, les conditions sont pratiquement deux fois moins généreuses que chez Natixis », s'indigne Bruno Aguirre, secrétaire général Force ouvrière du groupe.

La direction offre par ailleurs des primes aux employés administratifs pour qu'ils se reconvertisent dans le « front office », dans l'espoir d'atteindre son objectif de quatre commerciaux pour un administratif.

« Quitte à faire pression sur les récalcitrants en menaçant de les envoyer loin de chez eux », souffle un syndicaliste. Mais c'est la menace de plans sociaux éventuels, dont la rumeur circule déjà au siège, qui inquiète le plus les Écureuil. « Nous attendons la présentation du projet industriel pour en savoir plus sur les mutualisations prévues, donc sur les menaces sur l'emploi », avertit Claude Bertrand, délégué national CFDT. Des craintes qui se doublent d'inquiétudes sur le statut social des Écureuil, très favorable, et dont le maintien apparaît, à terme, menacé, notamment dans le nouvel organe central. **B. J.**